



Conseil économique et social

Provisoire

28 juin 2004
Français
Original: anglais

Session de fond de 2004

Compte rendu analytique provisoire de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 26 avril 2004, à 9 h 45

Président : M^{me} Rasi (Finlande)

Sommaire

Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec
les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

04-32262 (F)



La séance est ouverte à 10 heures.

Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce

Déclaration de la Présidente

1. **La Présidente** souhaite la bienvenue au Président et aux autres représentants du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui participent pour la première fois à la réunion de haut niveau. Pour sa part, elle attache une grande importance à la responsabilité qu'elle a assumée d'exécuter, en coopération avec tous les acteurs qui se sont fait représenter à la réunion de haut niveau, le mandat que le Consensus de Monterrey a confié au Conseil économique et social. La présence du Président de la Finlande, de ministres et de hauts fonctionnaires des États Membres, de représentants des principales institutions internationales ayant des responsabilités dans les domaines du développement, du financement et du commerce, du Président de la Banque mondiale et du Directeur général du Fonds monétaire international (FMI) et de plusieurs organismes des Nations Unies montre à quel point la communauté internationale a à cœur d'appliquer les textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.

2. Aucun effort n'a été épargné pour établir un ordre du jour concret et réaliste pour les tables rondes. Le thème principal du programme de la journée est la cohérence, la coordination et la coopération dans la perspective de la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey, mais les tables rondes aborderont également la question de l'amélioration de la possibilité pour les pays en développement de se faire entendre dans le cadre des processus internationaux de prise de décisions en matière économique et financière et d'être parties prenantes de ces processus, ainsi que d'autres questions d'intérêt général. Le thème des pays les moins avancés et les autres thèmes importants relevant du développement qui n'auront pas pu être traités à la réunion spéciale seront au cœur des travaux de la session de fond du Conseil. Le financement du développement est l'un des éléments d'un vaste programme d'application intégrée et coordonnée des textes issus des principaux sommets et conférences des Nations Unies, qui feront l'objet d'un bilan détaillé en 2005.

3. Enfin, la Présidente appelle l'attention du Conseil sur la note du Secrétaire général sur la cohérence, la coordination et la coopération dans le cadre de l'application du Consensus de Monterrey (E/2004/50), qui pose des questions destinées nullement à limiter, mais à inspirer les discussions des tables rondes, et sur les résumés des auditions très productives que le nouveau Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales a organisées avec les représentants de la société civile et du secteur privé. M^{me} Rasi note avec satisfaction que les organisations non gouvernementales et les organisations privées contribueront aux tables rondes en qualité de partenaires à part entière du Consensus de Monterrey.

Allocution du Secrétaire général

4. **Le Secrétaire général** dit que, lorsque le monde a arrêté les objectifs du Millénaire pour le développement, l'année 2015 – date limite convenue pour les atteindre – semblait lointaine. Les objectifs sont assurément ambitieux, mais la quasi-totalité des experts sont convenus qu'ils sont réalisables. Quatre années sur 15 sont déjà écoulées et les résultats obtenus jusqu'à présent vont au mieux en sens divers. À supposer même que la reprise actuelle de l'économie mondiale s'accélère ou se diffuse dans un plus grand nombre de pays, cela ne sera pas suffisant pour que le monde atteigne les objectifs du Millénaire pour le développement. Il n'aura une chance raisonnable d'y parvenir qu'en exploitant la dynamique du Consensus de Monterrey – l'objet même de la réunion spéciale de haut niveau – et les perspectives qu'il a ouvertes. Dans l'état actuel des choses, deux ans après la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey, les décisions qui y ont été prises ne sont pas appliquées avec la célérité voulue et le problème du manque de cohérence, laquelle tient une si grande place dans le Consensus de Monterrey, reste aussi grave qu'il l'était alors.

5. Le Consensus a découlé, au fond, d'une prise de conscience du fait que, s'il est possible de mettre en place une économie mondiale ouverte et équitable, les pays développés comme les pays en développement doivent assumer des responsabilités spécifiques. Les pays en développement ont accepté d'améliorer la gouvernance et la gestion de l'économie, de créer un climat favorable à l'investissement et de valoriser leurs ressources humaines. Tous les pays en développement

n'ont pas accompli de progrès suffisants, mais de nombreux faits concourent à indiquer que, dans l'ensemble, le monde en développement a pris un grand nombre de mesures positives sur tous ces plans. Les pays développés, de leur côté, ont augmenté le montant de leur aide publique au développement et accordent une attention plus soutenue à la question de la dette extérieure. Mais dans le domaine où les progrès sont le plus nécessaires – le commerce –, les résultats sont généralement décevants. De fait, avec l'échec de la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Cancún, et le recours croissant aux accords commerciaux bilatéraux, le monde a opéré un net retour en arrière.

6. Il n'est pas trop tard pour remettre le cap sur ce sur quoi la communauté internationale a fondé d'aussi grands espoirs. Les États Membres pourraient dès à présent commencer par redoubler d'efforts pour faire en sorte que leurs politiques et leurs ministères ne tirent pas à hue et à dia. La communauté internationale doit montrer, d'ici au bilan de l'année suivante de la Déclaration du Millénaire, qu'elle entend vraiment atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

7. En dépit de tous les problèmes auxquels le monde doit faire face, il reste vrai que presque tous les pays pourraient avoir atteint les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 pour autant que les réformes soient mises en oeuvre et qu'un appui extérieur suffisant soit fourni. L'année suivante, en revanche, il pourrait être déjà trop tard.

8. La note du Secrétaire général sur la cohérence, la coordination et la coopération dans le cadre de l'application du Consensus de Monterrey (E/2004/50), établie en étroite consultation avec la Banque mondiale, le FMI, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), tente d'exposer les principaux éléments nécessaires pour replacer durablement le monde sur la bonne voie. En premier lieu, il convient de s'assurer que les politiques, ressources et stratégies nationales sont axées sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les ressources nationales, qui sont la plus importante source de financement du développement, peuvent s'avérer particulièrement efficaces si elles sont axées sur l'éducation, la santé, les infrastructures, le renforcement des capacités et des institutions, et l'amélioration des cadres réglementaires

et de l'administration publique. En deuxième lieu, il importe de développer les investissements étrangers dans les pays en développement, à commencer par ceux qui ont pris des mesures en vue de créer un climat favorable à l'investissement. En troisième lieu, les négociations menées dans le cadre du programme de travail de Doha doivent se traduire par des avantages réels pour les pays en développement, comme le libre accès aux marchés et l'élimination des subventions. En quatrième lieu, il convient d'augmenter et d'améliorer l'aide fournie, en prenant des dispositions se rapportant à certaines des idées les plus prometteuses qui ont été proposées, telles que la Facilité de financement internationale. En cinquième lieu, il importe de remédier à l'endettement considérable des pays à revenu faible et moyen non couverts par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

9. Le Secrétaire général espère que la réunion servira à définir les moyens d'accomplir des progrès dans tous ces domaines essentiels et de renforcer la coordination et la coopération sans lesquelles ces progrès sont impensables. Il faut également faire davantage pour donner aux pays en développement de meilleures possibilités de se faire entendre et de prendre part aux décisions économiques internationales. Le Consensus de Monterrey a enclenché un processus qui a permis de faire les premiers pas dans cette direction, en considérant à juste titre que la démocratisation de la gouvernance économique mondiale est tout aussi déterminante qu'un projet de développement quelconque et est indispensable pour renforcer la confiance dans le système.

10. Voilà plusieurs années que l'on tient des réunions spéciales de haut niveau. Elles représentent un très important complément aux travaux du Conseil; toutefois, comme c'est le cas d'un grand nombre d'activités, il arrive un moment où il importe de dresser un bilan et de se demander comment on pourrait en améliorer l'efficacité et en définir de façon plus précise l'orientation, et entretenir l'élan et tirer parti au maximum de ces débats qui portent sur des problèmes communs. Le Secrétaire général invite les participants à réfléchir aussi à cette question à l'occasion de la réunion spéciale de haut niveau, de sorte que tous les participants puissent bénéficier de leurs vues.

Déclarations des organisations intergouvernementales

11. **M. Hunte** (Président de l'Assemblée générale) dit que le thème de la réunion spéciale de haut niveau fait écho à l'attention particulière accordée à la cohérence lors de la Conférence de Monterrey, et à la nécessité pour l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de figurer parmi les organisations qui jouent un rôle essentiel dans le domaine du financement du développement. La participation pour la première fois de la CNUCED vient ajouter un acteur important au groupe des principales organisations dont la coopération avec le Conseil économique et social et l'Assemblée générale et la contribution au processus de Monterrey sont déterminantes.

12. Heureusement, les partenariats créés parmi toutes les parties prenantes – gouvernements, institutions internationales, société civile et secteur privé – demeurent intacts et augurent bien de la capacité de la communauté internationale de tenir les engagements pris dans le cadre du Consensus. Pendant le dialogue de haut niveau sur le financement du développement, organisé par l'Assemblée générale en octobre 2003, ces partenariats ont permis un échange de vues très ouvert sur les progrès accomplis jusqu'à cette date. À cette occasion, l'intervenant a commenté les résultats contrastés de la communauté internationale pour ce qui est d'honorer les engagements pris à Monterrey. Les problèmes importants qui continuent de requérir d'urgence son attention sont bien connus. On sait, par exemple, qu'en dépit des efforts déployés par un grand nombre de pays pour créer un climat favorable aux investissements étrangers directs, notamment en renforçant la démocratie et la gouvernance démocratique, ces investissements ne se matérialisent pas et, en tout état de cause, ne sont pas une source fiable de financement du développement. Étant donné la réduction des niveaux de l'aide publique au développement depuis quelques années, il s'impose de définir d'autres stratégies efficaces de financement du développement.

13. Comme l'intervenant l'a souligné deux jours plus tôt lors d'une réunion accueillie conjointement par le Centre pour le développement mondial et le Secrétariat du Commonwealth pour examiner le « Plan Stiglitz », le commerce international est un élément essentiel du cadre de développement international. L'OMC doit donc être une partie prenante essentielle des initiatives en faveur du financement du développement. Un système commercial multilatéral dynamique et

équitable n'a manifestement pas encore été mis en place. Il reste beaucoup à faire pour ce qui est d'accorder un traitement spécial et différencié aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, encore que le cas de ces derniers doive sans aucun doute être examiné dans le cadre des préparatifs de l'examen décennal du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui aura lieu en septembre à Maurice.

14. Les pays en développement très endettés ont du mal à remédier à la profonde dégradation ou à la stagnation de leur économie. Dans le climat économique mondial actuel, l'annulation de la dette, en particulier dans le cas des pays bénéficiant de l'Initiative PPTE, pourrait mieux réussir que le maintien de la dette à promouvoir le développement durable des pays en développement. L'intervenant se félicite de ce que les questions relatives à l'aide, au commerce et à la dette, dans la perspective des objectifs du Millénaire pour le développement, seront analysées dans le cadre des tables rondes pendant la réunion spéciale de haut niveau.

15. Des activités de sensibilisation, de mobilisation des ressources et de renforcement des capacités s'imposent si l'on veut atteindre les objectifs fixés pour 2005 et progresser dans la voie de la réalisation des objectifs de 2015. À cette fin, chaque organisation représentée à la réunion spéciale de haut niveau doit veiller à ce que les questions de développement soient traitées d'une manière globale. L'intervenant se félicite de la participation ministérielle, qui donne une assise plus solide à la réunion spéciale en cours, et du débat de haut niveau que le Conseil engagera sous peu, et rappelle l'importance des responsabilités du Conseil en matière de contrôle et du rôle de définition des politiques qui est celui de l'Assemblée générale. Enfin, il appelle de ses vœux une « offensive en faveur du développement durable » pour tenir compte du fait que les pays en développement jugent de plus en plus nécessaire d'agir d'urgence pour éliminer la pauvreté, atteindre une croissance économique durable, réaliser le développement durable et mettre en place un système économique mondial plus équitable.

16. **M. Kamal** (Ministre des finances du Qatar), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, bien que les perspectives de croissance économique mondiale se soient améliorées pendant l'année en cours, les défis restent les mêmes : comment

éliminer la pauvreté et faire participer effectivement les pays en développement à la reprise économique et à la prospérité mondiales. Jusqu'à présent, la mondialisation n'a pas répondu aux besoins des pays en développement. L'aggravation des inégalités économiques entre pays développés et pays en développement fait douter de l'équité et de la durabilité du système économique international. L'incapacité d'adopter de nouvelles approches et politiques dans le cadre desquelles la mondialisation et l'extraordinaire prospérité que le monde connaît depuis trois décennies pourraient offrir une chance égale à tous menace à la fois les moyens de subsistance de milliards d'individus et la paix et la sécurité internationales. Le Groupe des 77 et la Chine accueillent donc avec satisfaction la création par le Secrétaire général du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement.

17. L'intervenant souligne qu'il importe d'aborder les problèmes de développement comme un tout cohérent. Il ne sert à rien de fournir une aide aux pays en développement tout en leur refusant l'accès aux marchés à des conditions commodes et avantageuses, ou de prétendre que la libéralisation stimule la croissance et le développement tout en la pratiquant de façon sélective. Les pays en développement sont allés plus loin que le reste de la communauté internationale sur la voie de la libéralisation, tandis que les pays développés s'y sont engagés avec lenteur et de façon sélective. La libéralisation des échanges et la circulation des personnes doivent se hisser au même niveau que la libéralisation de la circulation des capitaux. Il importe également de tenir compte du fardeau que représente pour les maigres ressources des pays en développement la nécessité de trouver un juste équilibre entre les trois piliers du développement durable que sont la croissance économique, la responsabilité sociale et la viabilité de l'environnement.

18. Il s'impose de permettre aux pays en développement de mieux faire entendre leur voix dans le processus de prise des décisions économiques au niveau mondial afin de leur procurer le cadre économique général dont ils ont besoin pour desserrer l'étau de la pauvreté. Les pays en développement attachent une importance particulière à leur participation aux travaux de l'OMC, de la Banque mondiale et du FMI. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine suivent de près les consultations en cours sur

la capacité des pays en développement de se faire représenter comme il convient et de participer aux travaux de ces institutions, y compris aux plus hauts niveaux.

19. Le bon dosage des moyens d'action et le fait qu'il importe au plus haut point que la communauté internationale tienne les engagements déjà pris restent des éléments essentiels. Dans le domaine du commerce, il s'impose de prendre d'urgence des mesures tendant à remédier à la situation des pays en développement tributaires des produits de base et à améliorer l'accès aux marchés pour leurs produits d'exportation. Parallèlement, il faut en finir avec les subventions pernicieuses, en particulier les subventions agricoles, et avec les autres politiques des pays développés qui entravent le commerce et font obstacle à la pénétration des marchés. Entre-temps, les pays en développement ont besoin de tout l'appui technique et financier possible pour renforcer leurs capacités en matière d'échanges commerciaux, notamment d'un traitement spécial et différencié dans le cadre du système commercial multilatéral. Le Groupe des 77 et la Chine continueront d'appuyer les négociations de Doha, pour autant qu'elles aient véritablement une incidence sur le développement et que les pays développés fassent preuve de bonne volonté. L'appui indéfectible des pays en développement à un système commercial multilatéral ouvert et réglementé doit être payé de retour par les pays développés.

20. Pour les pays en développement, les investissements étrangers directs sont indispensables à la diversification de la production, à l'acquisition de nouvelles technologies et à la réalisation de solides gains de productivité, trois facteurs dont dépendent la croissance et le développement durable. Les pays en développement ont besoin de l'appui de leurs partenaires de développement pour lever les obstacles à l'accès aux marchés et améliorer leurs infrastructures sociales et matérielles. Les gouvernements devront se concerter avec le secteur privé en vue de mettre en place des dispositifs solidaires dans ce domaine.

21. Aux fins de la mise en oeuvre de ces initiatives, les pays en développement, en particulier ceux dont l'économie est la plus précaire, resteront tributaires de l'aide publique au développement. Le Groupe des 77 et la Chine accueillent avec satisfaction les multiples initiatives proposées à Monterrey et demandent à ce qu'elles soient pleinement et rapidement mises en oeuvre. Dans le passé, l'aide a souvent été trop réduite

ou trop tardive; pour être véritablement opérante, elle doit être accordée au moment voulu, débarrassée de toute condition inutile et affectée à des secteurs où son impact puisse être maximisé. Par ailleurs, on pourrait réduire le surendettement en accordant une aide à des conditions plus favorables et en permettant aux pays en développement de participer effectivement au commerce international. L'allégement de la dette extérieure devrait être lié à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

22. **M. McCreevy** (Ministre irlandais des finances), s'exprimant au nom de l'Union européenne, des pays adhérents (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie), les pays associés (Bulgarie, Roumanie et Turquie), les pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro), dit qu'il s'impose d'exploiter l'approche intégrée et concertée adoptée par l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les débats de la réunion de haut niveau en cours devraient viser à renforcer la cohérence, la coordination et la coopération entre les organisations internationales compétentes. L'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont publié un grand nombre de rapports mettant en évidence le fait qu'un grand nombre de pays d'Afrique subsaharienne ne sont pas allés très loin dans la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi, par exemple, il est indiqué dans le Rapport mondial de suivi pour 2004 que huit pays seulement regroupant 15 % de la population de cette région semblaient pouvoir atteindre le premier objectif du Millénaire pour le développement, à savoir l'augmentation des revenus.

23. L'Union européenne juge profondément préoccupante la situation en Afrique subsaharienne. La région a progressé dans la voie de la consolidation des principes démocratiques, de la bonne gouvernance et du respect de la primauté du droit et des droits de l'homme. Il reste toutefois beaucoup à faire, s'agissant en particulier d'améliorer la qualité de la gouvernance, notamment en renforçant la responsabilité, la transparence et la lutte contre la corruption. L'Union européenne accorde chaque année aux États Membres africains un appui important, qui représente quelque 11,5 milliards d'euros.

24. L'Union européenne appuie sans réserve les principes fondamentaux et les priorités politiques énoncés dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Par ailleurs, elle se félicite du résultat du forum du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs tenu à Kigali et considère que ce Mécanisme contribuera à la bonne gouvernance en Afrique. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région nécessitera une forte croissance au profit des pauvres et un climat favorable à l'investissement. L'Union européenne se réjouit donc que l'on continue à mettre l'accent sur le rôle déterminant du secteur privé s'agissant de promouvoir la croissance et le développement économiques.

25. L'Union est profondément attachée au Consensus de Monterrey. Le Conseil de l'Union européenne a adopté huit engagements, appelés engagements de Barcelone, qui ont défini la contribution de l'Union européenne à la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey. Par la suite, le Conseil a chargé la Commission européenne de présenter un rapport d'étape annuel sur la concrétisation de ces engagements par les États membres et la Commission, et a invité les autres partenaires à envisager d'établir des rapports analogues sur le Consensus de Monterrey. Tous les États membres ont renouvelé leur engagement d'atteindre l'objectif de 0,7 % du revenu national brut au titre de l'aide publique au développement. Quatre États membres l'ont déjà atteint tandis que plusieurs autres se sont fixé un délai précis pour l'atteindre. À Monterrey, l'Union européenne a pris collectivement l'engagement d'accroître la part du revenu national brut affectée à l'aide publique au développement.

26. Parallèlement à l'accroissement des ressources, il est indispensable que les donateurs et les organisations internationales s'emploient à rendre l'aide plus efficace. Cela suppose, entre autres, la mise en oeuvre de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation, le renforcement de la planification conjointe entre les donateurs et une coordination plus poussée des stratégies nationales de réduction de la pauvreté. La coordination s'impose tout particulièrement dans le cas de la lutte contre le VIH/sida, qui requiert des ressources financières beaucoup plus importantes.

27. À Monterrey, l'Union européenne s'est engagée à fournir une aide au titre du commerce aux pays en développement et a demandé aux gouvernements de

suivre son exemple en ménageant un accès sans droits et sans quotas à tous les produits des pays les moins avancés. La 11e session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Sao Paulo en juin offrira l'occasion d'axer les activités de la CNUCED sur un petit nombre de domaines prioritaires.

28. À la réunion ministérielle de l'Union européenne et de l'Afrique tenue en avril 2004 à Dublin, les ministres ont fait bon accueil au rapport établi en commun par des experts africains et européens de la dette sur la charge de la dette de l'Afrique. L'Union est déterminée à satisfaire aux exigences de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et à aller au-delà en assurant un allègement de la dette de 100 % aux pays bénéficiant de cette Initiative. La viabilité de l'endettement à long terme demeure une condition essentielle de la stabilité, de la croissance et du développement économiques. L'Union européenne continuera de jouer son rôle en concourant à jeter les bases de la croissance et du développement.

29. **M^{me} Okonjo-Iweala** (Présidente par intérim du Comité du développement et Ministre nigérian des finances) dit que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pose des problèmes redoutables à la communauté internationale. Le Consensus de Monterrey a forgé un nouveau partenariat entre les pays en développement et les pays développés et leurs partenaires institutionnels, et défini de nouvelles stratégies de développement. Le Comité du développement jouera un rôle actif en faisant avancer la mise en oeuvre du Consensus et des objectifs.

30. Le Comité a demandé à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international de lui soumettre un rapport de suivi systématique sur les politiques et les mesures à mettre en place aux niveaux national et mondial, qui lui permettra d'évaluer les progrès réalisés et de contrôler le respect de l'obligation de rendre de comptes. Le premier de ces rapports, qui a nécessité une coopération étroite entre les institutions de Bretton Woods et l'Organisation des Nations Unies et les autres principaux partenaires, a constaté que des progrès avaient été enregistrés en ce qui concerne les réformes entreprises par les pays en développement et l'augmentation des revenus. Ainsi, par exemple, des progrès ont été rendus possibles par le mécanisme du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique en Afrique subsaharienne et dans son propre

pays, le Nigéria, qui a lancé des réformes ambitieuses, concernant notamment la restructuration des dépenses publiques, la lutte contre la corruption et la création d'un climat favorable à la croissance du secteur privé.

31. Toutefois, les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints par la plupart des pays en 2015, en particulier en Afrique subsaharienne, où la situation est désespérée. Beaucoup de pays en développement ont besoin d'une croissance durable et inclusive accélérée par le biais de la promotion des investissements et de l'activité privée, de la bonne gouvernance et d'une amélioration de l'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux autres services de base, l'accent étant mis sur la lutte contre le VIH/sida.

32. Il y a lieu de se féliciter des progrès accomplis dans le cadre de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, conçue pour faire en sorte que tous les enfants aillent à l'école primaire en 2015, mais il faut augmenter les moyens financiers affectés à cet objectif du millénaire pour le développement et aux autres OMD. Le Comité a demandé à la Banque un rapport sur les progrès accomplis s'agissant de faire en sorte que les politiques et actions judicieuses des pays en développement soient financées comme il convient. Par ailleurs, ces actions doivent être complétées par un appui plus important de la part des pays développés, en particulier par le biais d'un élargissement de l'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement.

33. Le Comité a demandé la conclusion d'un accord sur le financement de la quatorzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement. Mais le niveau des ressources nécessaires sera très supérieur. Il importe d'accélérer l'application de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation et des principes de base énoncés dans le mémorandum conjoint adopté lors de la deuxième Table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement tenue à Marrakech. Enfin, il est essentiel de permettre aux pays en développement et aux pays en transition de faire entendre leur voix dans le cadre de la prise des décisions concernant les grandes orientations économiques internationales et de participer au processus décisionnel. À cet égard, le Comité du développement s'emploie à promouvoir un cercle « vertueux » dans lequel les pays en développement et les pays développés et les institutions internationales agiraient de concert selon des modalités qui pourraient

contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

34. **M. Carstens** (Directeur général adjoint du Fonds monétaire international), rendant compte des principales questions traitées à la neuvième réunion du Comité monétaire et financier international tenue le 24 avril 2004 à Washington, D.C., dit que la production industrielle et le commerce mondial se sont nettement redressés et que l'amélioration des perspectives dans la plupart des régions présage le maintien d'une croissance mondiale solide. Toutefois, un certain nombre de risques subsistent, parmi lesquels la possibilité d'augmentations des taux d'intérêts moins progressives que prévu. La persistance des incertitudes géopolitiques et les tendances des marchés pétroliers restent également des sujets de préoccupation importants.

35. La reprise constatée dans les pays émergents à économie de marché et dans d'autres pays en développement s'explique notamment par l'amélioration des grands paramètres et un redressement des mouvements de capitaux privés. Les gouvernements devraient continuer de profiter de l'occasion fournie par un marché financier encourageant pour renforcer les perspectives de croissance et réduire les vulnérabilités, notamment en renforçant leur situation budgétaire, en améliorant la structure et la viabilité de la dette, en appliquant de vastes réformes structurelles et en renforçant peu à peu la flexibilité des taux de change pour certains pays émergents à économie de marché.

36. Les résultats économiques d'un grand nombre de pays à faible revenu continuent de s'améliorer, mais il reste beaucoup à faire au plan international pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en Afrique subsaharienne. Il convient de renforcer les institutions nationales et d'adopter des politiques économiques rationnelles pour donner une assise plus solide à l'accélération de la croissance et à la réduction de la pauvreté. La communauté internationale continue d'assumer la responsabilité essentielle de la fourniture d'une aide supplémentaire.

37. Le Consensus de Monterrey et l'approche des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté offrent un cadre approprié à l'engagement du Fonds dans les pays à faible revenu et à sa participation aux initiatives mondiales visant à réaliser les objectifs du

Millénaire pour le développement. La Banque et le Fonds continueront d'œuvrer à la mise en place de mécanismes de mobilisation de ressources financières aux fins des objectifs du Millénaire pour le développement et d'appuyer le renforcement des capacités des pays à faible revenu.

38. Le Fonds a un rôle important à jouer en aidant ses pays membres à faible revenu à réaliser une plus forte croissance et à réduire la pauvreté par le biais de conseils concrets en matière de politiques générales, de moyens de financement et de l'assistance technique. En particulier, il a adapté son assistance aux besoins particuliers des pays et amélioré la conception macroéconomique des programmes financés par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Toutefois, le maintien de capacités suffisantes requerra l'affectation à cette facilité de moyens de financement supplémentaires.

39. Le Comité a bien accueilli l'Initiative renforcée en faveur des PPTTE et l'élaboration d'un cadre concernant la viabilité de la dette des pays à faible revenu. Depuis septembre 2003, cinq pays ont atteint leur "point d'achèvement". Toutefois, il faut être bien conscient que la viabilité à long terme à l'achèvement du programme relevant de l'Initiative renforcée est appelée à poser un défi important.

40. Par ailleurs, il est important pour tous les pays de faire avancer rapidement le cycle de négociations commerciales de Doha, s'agissant en particulier des marchés ouverts, de l'accès équitable aux marchés et de la réduction des subventions qui faussent le commerce dans tous les domaines, notamment dans l'agriculture. Le FMI s'emploie à promouvoir une libéralisation ambitieuse des échanges commerciaux et à aider ses membres à saisir les chances offertes par une plus grande ouverture de ces échanges. Le nouveau mécanisme d'intégration commerciale du FMI contribuera à remédier aux incidences négatives temporaires de la libéralisation du commerce sur la balance des paiements.

41. Le Comité a également souligné que le contrôle efficace et impartial exercé par le FMI demeure un élément essentiel du dispositif international visant à renforcer la prévention des crises, la stabilité financière et la croissance durable. La communauté internationale devrait également prendre des mesures pour lutter contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme. Enfin, tous les membres doivent être

dûment représentés, oeuvrer de concert en se manifestant mutuellement de la confiance et en s'efforçant de dégager un consensus, et participer plus efficacement à la prise de décisions pour faire du Fonds une institution de coopération opérante.

42. **M. Sha Zukang** (Président du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) dit que l'application des textes issus des grandes conférences, en particulier de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey, requiert une action concertée. En tant que principale interlocutrice pour le traitement intégré des questions relatives au commerce et au développement, au financement, aux technologies, à l'investissement et au développement durable, la CNUCED est très bien placée pour se pencher sur ces questions. Dans ses résolutions 57/270 B et 57/250, l'Assemblée générale a considéré que la CNUCED et le Conseil du commerce et du développement sont des parties prenantes institutionnelles importantes dans la perspective de l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies.

43. À la cinquantième session du Conseil, on a constaté que les pays en développement disposaient de moyens très différents de faire face à l'évolution de la demande d'exportations ou des prix des produits de base. Les pays en développement d'Asie et les pays en transition ont pu maintenir des taux de croissance relativement élevés, mais la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a été la plus affectée par le récent ralentissement de l'économie mondiale. L'Afrique a été un peu moins touchée par le ralentissement mondial depuis 2001, mais la pandémie de VIH/sida, l'instabilité politique et les conflits armés ont conjugué leurs effets avec la faiblesse des prix des produits de base et l'insuffisance des apports de capitaux publics et privés pour provoquer une véritable crise de développement.

44. Les Membres du Conseil du commerce et du développement sont convenus que les réformes économiques et politiques engagées dans les années 90 par un grand nombre de pays d'Amérique latine et d'Afrique, lesquelles avaient mis l'accent sur la libéralisation du commerce et la libéralisation financière, la déréglementation, la privatisation, les investissements étrangers directs et la diminution de l'intervention de l'État, n'avaient pas débouché sur la

croissance prévue ni sur la mise en place d'un cadre macroéconomique approprié pour l'expansion des capacités productives et de la productivité. Beaucoup de membres du Conseil ont fait valoir que la libéralisation du commerce ne suffit pas à stimuler le développement. Les pays en développement ont besoin de moyens plus importants pour développer leurs industries nationales et gérer d'une manière plus équilibrée leur intégration à l'économie mondiale. Ils devraient appliquer activement des réformes axées sur le marché, mettre en place des capacités d'approvisionnement plus importantes pour faire face à la demande, ouvrir graduellement leurs marchés à l'économie mondiale et se rendre moins tributaires des produits de base.

45. Les investissements étrangers fournissent un lien décisif entre le renforcement des capacités productives et la compétitivité internationale. Le financement du renforcement des capacités productives est au cœur de toute stratégie de développement. Les investissements étrangers directs pourraient assurer le transfert de connaissances et de technologies, la valorisation des ressources humaines, et le développement de l'esprit d'entreprise et de nouvelles techniques de production et de gestion. Des progrès ont été accomplis, mais les flux d'investissements étrangers directs à destination des pays les moins avancés et de l'Afrique restent limités, et les flux à destination de l'Amérique latine et de l'Asie ont récemment diminué. Il est indispensable de mettre en place dans les pays d'accueil un cadre favorable à l'investissement, à la mise au point de technologies et à la création d'entreprises. L'octroi d'une aide publique au développement pourrait améliorer la situation de l'épargne nationale et des investissements et attirer les investissements étrangers directs. Les entreprises privées, et plus particulièrement les sociétés transnationales, assument des responsabilités importantes à l'égard des pays où elles opèrent.

46. Dans le cadre de l'examen périodique des questions de développement en rapport avec le programme de travail postérieur à Doha qui préoccupent particulièrement les pays en développement, le Conseil note que la CNUCED a un rôle important à jouer pour ce qui est de susciter un consensus sur les questions auxquelles se heurte le système commercial international. Elle demeure attachée à la promotion de l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire concernant un « système

commercial multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire ». Toutefois, le commerce n'est pas une fin en soi, mais un moyen de réaliser un développement équilibré, équitable et durable. En dernière analyse, le développement est la meilleure contribution à la paix, à l'équité et à la stabilité.

47. Toutes les grandes conférences internationales tenues depuis le Sommet du Millénaire ont promis de remédier aux déséquilibres et aux limitations inhérentes du système commercial multilatéral. Il existe donc un besoin de cohérence et de coordination au sein du système des Nations Unies, et notamment de la CNUCED, des institutions de Bretton Woods et de l'OMC. La Conférence ministérielle de Doha a marqué une étape de l'évolution du système commercial multilatéral, en intégrant l'engagement exprès de mettre le développement au cœur du programme de travail de Doha. Les pays en développement devraient bénéficier de l'assistance voulue pour renforcer leur capacité d'approvisionnement et les filets de protection, atténuer les effets d'un éventuel effritement des préférences commerciales et supporter le coût des ajustements. Il importe également d'assurer la cohérence et la compatibilité des politiques commerciales, financières, monétaires et technologiques à l'appui du développement.

48. Le Conseil a examiné de nombreuses autres questions, parmi lesquelles les besoins particuliers des pays les moins avancés, la réforme du commerce agricole, les produits de base, les services, l'accès aux marchés non agricoles, le renforcement des capacités et les questions de Singapour dans le cadre de la préparation de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

La séance est levée à 11 h 20.